

Je rappelle également le rapport paru en décembre 1980 du comité spécial sur la réforme de la réglementation. Le comité a fait un travail intéressant, révélant la douce innocence d'un nouvel élu à la Chambre. Je suis entré à la Chambre en 1979 et j'ai eu l'honneur d'être nommé vice-président du comité spécial sur la réforme du Règlement. Durant l'automne de 1979 et de 1980, j'ai travaillé au rapport de notre comité, qui a été publié en décembre 1980 et dans lequel on énonçait 27 recommandations solidement étayées. J'ajoute que le député libéral de Willowdale (M. Peterson) a présidé les travaux du comité sans aucun sectarisme. Nous étions sept et nous avons consacré énormément d'efforts et d'énergie à ce travail. Le seul problème, c'est que le gouvernement n'a pour ainsi dire tenu aucun compte de notre rapport. Les principales recommandations formulées dans le rapport, qui auraient pu entraîner une véritable réforme au fil des années, n'ont pas été appliquées.

● (1640)

A titre d'exemple, j'ai remarqué aujourd'hui que le président de ce comité, le député de Willowdale, n'a fait que de brèves présences à la Chambre et qu'il n'est nullement disposé à se prononcer sur la motion à l'étude. Je suis certain que, s'il refuse d'intervenir dans le débat, c'est parce qu'il n'aurait d'autre choix que de reconnaître que j'ai raison de dire que nous avons travaillé en vain pendant six mois, puisque le gouvernement n'y a pas donné suite.

M. Peterson: Sottises!

M. Cook: J'espère que le député se lèvera à sa place et qu'il essaiera de défendre l'immobilisme du gouvernement dans toute cette affaire.

M. Peterson: Foutaises.

M. Cook: Le député a dit «foutaises». La principale recommandation formulée dans le rapport, qui a été acceptée à l'unanimité des sept députés membres du comité, réclamait la création par la Chambre d'un comité spécial qui examinerait les règlements proposés par les ministères et qui se pencherait sur les antécédents à cet égard. Nous avons recommandé que ce comité tienne des audiences publiques auxquelles le ministre pourrait assister, ce qui lui permettrait d'être confondu devant la sottise de ses fonctionnaires. A-t-on fait cela? Bien sûr que non. Le gouvernement libéral ne s'intéresse pas à la déréglementation. Il se complaît dans le *statu quo*. Il préfère gouverner par voie de règlements, sans passer par la Chambre des communes. Il aime bien gouverner par décrets, ce qui permet aux ministres de faire la loi comme ils l'entendent. Voilà l'objection que nous avons contre la réglementation.

Le député qui m'a précédé trouve sensationnel que les lignes aériennes soient déréglementées. Ces recommandations ne datent pas d'hier et nous nous penchons tout à coup sur elles. Nous pourrions examiner toutes sortes de règlements au sujet desquels rien n'a été fait. Le cabinet compte plus de 30 ministres. Ils se vantent parce que moins de la moitié des ministères prennent à l'heure actuelle des mesures concrètes au sujet de la déréglementation ou du moins y pensent d'une façon convaincante.

En parlant avec n'importe quel chef d'entreprise canadien, monsieur le Président, on apprendra probablement deux ou

trois choses, notamment qu'il y a trop de règlements et de formules à remplir et qu'il est impossible de communiquer avec les auteurs des règlements. Des recommandations permettant de remédier à cette situation figurent dans le rapport d'un comité spécial et dans celui du Conseil économique, qui tous les deux datent de plus de quatre ans. Qu'ont fait les ministériels à ce sujet? Ils ne veulent pas écouter les gens. Il se peut qu'ils soient maintenant disposés à le faire au cours des six prochains mois, à la veille d'élections, mais avouons que tout le travail que ce petit député charmant et sans malice a accompli au sein du comité spécial sur la réforme de la réglementation a été inutile. Il croyait que des travaux de ce comité sortirait quelque chose d'utile pour le Canada, qui permettrait d'épargner de l'argent et d'aider les entreprises à prendre de l'essor.

Quelles sont les recommandations du rapport qui ont été adoptées? Les plus simples, celles qui ne remettaient rien en question, qui ne plaçaient personne dans l'embarras et qui n'avaient pas grande utilité pour les entreprises canadiennes. Pour ma part, je crois que les \$150,000 consacrés à la réforme de la réglementation ont été gaspillés. Au moins, cette étude n'a pas coûté 10 millions de dollars comme la Commission royale créée par le gouvernement. Le rapport du comité spécial renfermait certaines recommandations utiles.

En toute franchise, je crois que si nous soumettions les ministres, les personnes qui, en théorie, dirigent le pays, au détecteur de mensonge, il y a gros à parier qu'on apprendrait que moins que cinq d'entre eux ont lu le rapport et que ceux qui l'ont fait se sont dit alors qu'ils n'adopteraient jamais les recommandations qu'il contenait au sein de leur ministère, car elles risquaient de les mettre dans l'embarras, de déplaire aux hauts fonctionnaires, et de nécessiter la disparition de certains règlements ou de certaines modifications. Ils n'ont rien changé.

Tout le monde peut voir ce qu'a accompli le gouvernement au cours des dernières années et s'apercevoir qu'il a fait bien peu de réformes. Pourtant, nous en parlons aujourd'hui. Dans un moment, je lirai des extraits d'un discours que j'ai prononcé, parce qu'il est encore d'actualité aujourd'hui. Je relis ce discours avec tristesse et une impression de déjà vu. J'ai eu l'occasion de parler au Conseil économique du Canada du comité spécial sur la réforme de la réglementation en 1981. Ce que j'ai dit alors est tout aussi valable aujourd'hui, car le gouvernement n'a rien fait. Rien n'a changé.

Il y a un certain nombre de points que je voudrais ressortir de ce discours. Évidemment, je ne vais pas vous le lire entièrement. En fait, j'ai plutôt peur de le lire, je crains d'en pleurer étant donné l'inefficacité du gouvernement libéral et le peu de choses qu'il a réalisées dans ce domaine. Il fallait que je soulevé cette question aujourd'hui, car elle me tracasse depuis des années. Je puis garantir à la population que s'il y a un changement de gouvernement, elle verra enfin certains changements significatifs dans la façon dont on prépare la réglementation, la façon dont on l'applique et dont on procède aux consultations. On consultera aussi les gens de l'Ouest. En fait, notre rapport faisait remarquer que dans de nombreux cas, les petits entrepreneurs pensaient que le législateur adoptait des règlements pour le bien des grandes compagnies plutôt que des petites. Je n'ai vu aucun changement dans cette situation au cours des années et cela aussi est criminel.